



APPEL À CONTRIBUTIONS POUR LE BIEN-ÊTRE FINANCIER DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

PRÉSENTÉ À :
FINAUTONOME

11 décembre 2024

Crédits

Analyse et rédaction

Léa Cheli / Agente de projet en service civique

Christine Demers / Chargée de projet senior

Marianik Gagnon / Conseillère principale, développement des affaires

Équipe de projet

Christine Demers / Chargée de projet senior

Lili Jacob / Analyste-rédactrice

Marianik Gagnon / Conseillère principale, développement des affaires

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bur. 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca

Faits saillants

L'organisme communautaire Finautonome est dédié à l'amélioration du bien-être financier des personnes en situation de handicap. Il a souhaité recueillir des témoignages portant sur les freins actuels quant au bien-être financier des personnes en situation de handicap et aux initiatives que la société peut mettre en œuvre ou renforcer, pour améliorer leur situation. Lors de son appel à commentaires sur le sujet lancé à l'automne 2024, l'organisme a recueilli les contributions de dix personnes.

L'Institut du Nouveau Monde (INM) a été sollicité pour analyser les contributions reçues et en rédiger une synthèse. Les contributions ont été classées dans quatre catégories, soit les freins et obstacles au bien-être financier, les modèles, approches et pratiques inspirantes, l'engagement individuel et collectif, ainsi que la sensibilisation et la formation.

1. Freins et obstacles au bien-être financier

Accessibilité au logement abordable et dépendance économique

- Le parc immobilier québécois n'offre pas assez de logements en général, étant donné la crise, et encore moins qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Au sein de leur foyer, les personnes en situation de handicap sont souvent dépendantes économiquement de leur conjoint.e.

Un manque d'opportunités sur le marché du travail

- Les personnes en situation de handicap sont particulièrement touchées par les discriminations à l'embauche.
- Les organismes de sensibilisation aux handicaps ne sont pas assez nombreux pour former la masse d'employeurs potentiels sur ce sujet, sur un territoire aussi vaste que l'agglomération de Montréal et, plus largement, sur l'ensemble du Québec.

Des services d'aide et d'assistance sociale méconnus et inégaux

- De multiples programmes d'aide demeurent méconnus. Cette ignorance est parfois due à des obstacles technologiques.
- Les montants des allocations varient entre les agents payeurs privés et publics. Mais aussi, au sein même des agents publics, les disparités d'allocations entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Commission des normes de l'équité de la santé (CNESST), ou la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), par exemple, sont importantes.

2. Modèles, approches et pratiques inspirantes

Vers une ville universellement accessible

- Des édifices religieux, municipaux ou scolaires peuvent être réaménagés pour y accueillir un parc de logements adaptés.
- Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder aux commerces de proximité, comme aux transports en commun.

Revoir les approches et élargir les compétences des services sociaux

- Il importe de promouvoir une approche individualisée pour les personnes en situation de handicap lors de leurs relations avec les services sociaux, pour rompre avec le sentiment actuel de déconsidération qu'elles éprouvent.
- On doit élargir les compétences des agents sociaux pour pallier la raréfaction des médecins. Les agents sociaux pourraient s'y substituer dans certains cas, par exemple en étant habilités à signer le formulaire donnant droit au montant pour déficience grave et prolongée.

Faire évoluer les cadres législatifs

- Il faut mesurer l'impact du programme du Régime enregistré d'épargne-invalidité, pour augmenter son efficacité et permettre à davantage de personnes en situation de handicap d'en bénéficier.
- On pourrait mettre en place une carte d'invalidité, pour éviter aux personnes de devoir prouver leur handicap à chaque nouvel intervenant rencontré.
- En ce qui a trait à l'emploi, l'accessibilité du Programme d'intégration au travail pourrait être optimisée à travers toutes les instances qui l'offrent pour ainsi tendre vers plus d'égalité à l'accès au marché du travail.

3. Engagement individuel et collectif

Penser des projets d'accessibilité universelle sur le long terme

- Des initiatives locales permettraient de créer des visions à long terme, comme par exemple en planifiant la création de parcs de logements adaptés.

Consolider la présence des organismes à but non lucratif

- L'augmentation des financements aux OBNL dont la mission est de soutenir les personnes en situation de handicap permettrait de tendre vers une société plus juste et inclusive, notamment grâce à l'accroissement de leurs activités de formation et de sensibilisation.

Renforcer les dialogues entre les instances publiques et les relais locaux

- On aurait intérêt à créer des comités consultatifs locaux qui pourraient faire remonter les besoins de leur territoire aux instances de pouvoir gouvernementales.

Mobiliser l'ensemble de la société civile

- On pourrait mieux reconnaître et soutenir financièrement le travail des aidants. Par exemple, en prenant davantage en considération les coûts physiques et l'investissement temporel.
- Créer des coopératives de logements co-gérées par les personnes en situation de handicap et les aidants pour renforcer le lien social pourrait être une initiative à mettre de l'avant pourrait être intéressant.

4. Sensibilisation et formation

Former les personnes en situation de handicap pour favoriser leur émancipation

- Des ressources accessibles, comme des formations d'éducation populaire, des guides pratiques ou des applications pour les soutenir dans leur développement personnel et professionnel peuvent être mises à disposition des personnes en situation de handicap.

Éduquer et sensibiliser aux handicaps pour l'emploi, la santé et l'inclusion sociale

- On pourrait former les employeurs pour faciliter l'accès à l'emploi et garantir le maintien en poste.
- Il serait judicieux de mieux former les professionnels de la santé et des services sociaux aux démarches administratives particulières. Ce, par exemple en accroissant les formations prodiguées par les organismes communautaires pour soutenir les personnes en situation de handicap.

Interpeller en se fondant sur les réalités des personnes en situation de handicap

- On pourrait compiler les dépenses et les revenus d'un panel de personnes en situation de handicap, afin de dresser un portrait du fardeau financier moyen par affliction.
- Ces données seraient ainsi le terreau de l'élaboration d'argumentaires revendicatifs à destination des élus, notamment pour mettre en lumière la nécessité de réévaluer les aides actuelles.

Table des matières

Crédits	2
À propos de l'INM	2
Pour nous joindre	2
Faits saillants	3
Table des matières	6
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE	7
Contexte et étapes de la démarche	7
Mandat de l'INM	7
Analyse et rédaction de cette synthèse	8
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	9
1. Freins et obstacles au bien-être financier	9
Enjeu d'accessibilité au logement abordable et dépendance économique	9
Manque d'opportunités sur le marché du travail	10
Services d'aide et d'assistance sociale méconnus et inégaux	10
2. Modèles, approches et pratiques inspirantes	11
Rendre les villes universellement accessibles	11
Revoir les approches et élargir les compétences des services sociaux	11
Faire évoluer les cadres législatifs	12
3. Engagement individuel et collectif	12
Penser des projets d'accessibilité universelle sur le long terme	12
Consolider la présence des organismes à but non lucratif	13
Renforcer les dialogues entre les instances publiques et les relais locaux	13
Mobiliser l'ensemble de la société civile	13
4. Sensibilisation et formation	14
Former les personnes en situation de handicap pour favoriser leur émancipation	14
Éduquer et sensibiliser aux handicaps pour emploi, santé et inclusion sociale	15
Interpeller en se fondant sur les réalités des personnes en situation de handicap	15



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Contexte et étapes de la démarche

Finautonome est un organisme communautaire québécois dédié à l'amélioration du bien-être financier des personnes en situation de handicap. Sa mission est d'offrir un accompagnement personnalisé et des outils aux personnes en situation de handicap pour faciliter l'accès aux aides financières disponibles et à améliorer leur bien-être financier par le développement de compétences. Finautonome sensibilise également les milieux professionnels afin qu'ils contribuent eux aussi à l'accès à ces programmes pour leur clientèle en situation de handicap.

L'organisme a reçu un financement de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour mieux documenter la sécurité financière des personnes en situation de handicap. Il a participé au Sommet sur le handicap 2024 organisé par la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN). De plus, pour recueillir les voix de personnes en situation de handicap, Finautonome a réalisé un appel à contributions¹ autour de la question centrale « Comment assurer un bien-être financier équitable aux personnes handicapées du Québec ? ». L'appel à contributions visait à faire ressortir des solutions innovantes et efficaces en faveur du bien-être financier des personnes en situation de handicap au Québec. Autant les personnes, les instances, les groupes, les organismes de veille et de protection, les ordres professionnels, les groupes d'intérêt et les chercheuses et chercheurs étaient invités à y contribuer.

À la suite de l'analyse de ces contributions, un livre blanc sera rédigé par Finautonome pour présenter les résultats de façon concise et émettre des recommandations sur le sujet.

Mandat de l'INM

Finautonome a souhaité être accompagné par l'INM, une organisation indépendante et non partisane, pour être conseillé tout au long de la démarche en termes de stratégie de consultation et de communication et aussi pour rédiger la synthèse des contributions.

¹ Voir la page de la consultation : <https://www.finautonome.org/forum-ideation-2024>

Analyse et rédaction de cette synthèse

Pour la rédaction de cette synthèse, l'INM a procédé à l'analyse des contributions reçues. Celles-ci ont été transmises en format écrit, vidéo ou enregistrement audio. Cette synthèse ne présente pas l'intégralité des contributions reçues, mais les grandes tendances, ainsi que certaines perceptions minoritaires, mais évocatrices des divergences de points de vue parmi les personnes participantes.

Dans le processus d'analyse, ont été considérées tant la récurrence des opinions émises que la clarté de l'argumentation et des informations fournies. Des citations ont été choisies et incluses pour leur valeur illustrative et représentative des propos reçus. Le mandat confié à l'INM n'incluait pas de vérifier si les commentaires des participantes et participants s'appuyaient sur des données vérifiées, ni d'en faire une évaluation factuelle. De même, il n'appartenait pas à l'INM de porter un jugement sur la pertinence des commentaires des personnes participantes.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

1. Freins et obstacles au bien-être financier

Plusieurs personnes soutiennent que les freins au bien-être financier des personnes en situation de handicap portent d'abord sur le logement et la composition du foyer, qui doivent se trouver adaptés et favorables à l'autonomie de chaque membre. Les difficultés rencontrées découlent aussi fréquemment d'une précarité financière liée à un marché de l'emploi peu sensibilisé aux handicaps et de la discrimination à l'embauche qui demeure importante. Enfin, les dispositifs d'aides financières ou d'accompagnement proposés par les instances publiques pour soutenir les personnes en situation de handicap sont aujourd'hui insuffisants pour couvrir tous leurs besoins.

Enjeu d'accessibilité au logement abordable et dépendance économique

Les personnes en situation de handicap ont souvent besoin d'être domiciliées dans des logements disposant de mobilier adapté ou proches des transports. Or, le parc immobilier québécois n'offre pas assez de logements en général, étant donné la crise, et moins encore qui sont accessibles à ces personnes. En trouver à proximité des transports en commun, car l'offre des transports adaptés est insuffisante, ajoute de la difficulté et contraint les personnes à devoir s'acquitter de sommes élevées pour se loger. De plus, être affilié ou non au Régime enregistré d'épargne-invalidité influe fortement sur le prix du loyer des chambres en hébergement adapté. Ainsi, se rabattre sur l'offre de logements standards peut engendrer des frais supplémentaires pour l'adapter aux besoins. Les personnes en situation de handicap ont parfois besoin d'avoir recours à une aide à domicile pour effectuer des actions qu'elles auraient pu mener seules si elles logeaient dans un espace adapté. Souvent, ces dépenses supplémentaires s'ajoutent à des inégalités de richesse déjà importantes au sein du foyer.



Nombre de PSH [Personnes en Situation de Handicap] font le choix par dépit de ne pas être en couple/d'habiter en ménage avec leur conjoint(e) pour éviter de s'appauvrir. C'est un frein économique considérable qui entrave la réalisation des rôles sociaux et affectifs, créant par là une forme de discrimination.



- Comité consultatif de MÉMO-Qc

Au sein de leur foyer, les personnes en situation de handicap sont fréquemment dépendantes de leur conjoint.e. Ces inégalités proviennent communément du calcul des aides aux personnes en situation de handicap, comme le revenu de base, l'aide sociale ou la solidarité sociale, qui sont en partie basées sur les revenus de leur conjoint.e. Ces personnes peuvent choisir de ne pas habiter avec leur conjoint.e pour éviter de perdre du soutien financier, mais elles se privent ainsi de leur soutien à d'autres niveaux, les plaçant dans une situation difficile. Dans certains cas, la dépendance économique engendrée par le choix d'habiter ensemble, et donc d'avoir moins d'aide financière, peut conduire la personne à se trouver en danger, notamment lorsqu'elle est victime de violence. Cette précarité entrave leur capacité à changer de logement pour se protéger. Aussi, ces personnes peuvent se heurter à des frais de procédures judiciaires hors de leur portée.

Manque d'opportunités sur le marché du travail

La précarité financière de ces personnes découle principalement de leurs difficultés d'accès à l'emploi, souvent dues à la méconnaissance et aux préjugés des employeurs sur les handicaps. Les personnes en situation de handicap sont particulièrement touchées par les discriminations à l'embauche. Par exemple, les employeurs peuvent interpréter de manière erronée l'attitude et les agissements des personnes ayant un Trouble Développementale du Langage du fait de leur méconnaissance sur ce handicap. En outre, dans l'état actuel, les organismes de sensibilisation aux handicaps ne sont pas assez nombreux pour former la masse d'employeurs potentiels sur ce sujet, sur un territoire aussi vaste que l'agglomération de Montréal et, plus largement, sur l'ensemble du Québec. En conséquence, sans revenus fixes assurés par une activité professionnelle, de très nombreuses personnes en situation de handicap se trouvent sous le seuil de pauvreté. Et ce, malgré les aides mises en place par les gouvernements.

Services d'aide et d'assistance sociale méconnus et inégaux

Les difficultés mentionnées précédemment sont engendrées ou exacerbées par une offre sous-développée de services et de soutiens financiers, au regard des besoins des personnes en situation de handicap. Les soins et les aides à domicile représentent des postes de dépenses importants pour les personnes en situation de handicap et le territoire manque d'auxiliaires pour accompagner celles-ci dans leurs sorties hors du domicile. À cet effet, le gouvernement a mis en place des dispositifs d'aides sociales pour aider les personnes en situation de handicap à subvenir à ces besoins essentiels. Cependant, plusieurs personnes répondantes ont souligné que de multiples programmes demeurent méconnus. Cette ignorance est parfois due à des obstacles technologiques. L'informatisation rapide et récente des formulaires et des ressources administratives exclut beaucoup de personnes en situation de handicap, car elles éprouvent des difficultés à suivre le rythme de ces changements. Ces dispositifs d'aides manquent aussi d'uniformisation. Les montants des allocations varient d'abord entre les agents payeurs privés et publics. Mais aussi, au sein même des agents publics, les disparités d'allocations entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Commission des normes de l'équité de la santé (CNESST), ou la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), par exemple, sont importantes. La plupart de ces

dispositifs révèlent aussi de longs délais de traitement des dossiers, venant fragiliser d'autant plus les personnes en situation de handicap.

2. Modèles, approches et pratiques inspirantes

Pour accroître le bien-être financier des personnes en situation de handicap, la société peut adapter son bâti et mobiliser ses ressources humaines. Elle doit se saisir des enjeux d'accessibilité universelle pour offrir des logements adaptés et garantir l'accès aux commerces de proximité. Les ressources humaines devraient être mobilisées pour mieux agir administrativement et légalement. Les personnes répondantes souhaitent des services sociaux plus à l'écoute, notamment par la mise en place de suivis personnalisés. Au plan légal, les gouvernements peuvent améliorer des programmes qui présentent aujourd'hui des limites, car des disparités importantes en résultent.

Rendre les villes universellement accessibles

Le premier frein relevé et l'un des plus importants, le logement, peut faire l'objet de pratiques inspirantes. La conjoncture actuelle qui conduit à la raréfaction des espaces constructibles en ville enjoint à réévaluer les opportunités offertes par la requalification. En effet, de nombreux bâtiments publics tombent en désuétude, suite à l'arrêt de leurs anciennes fonctions. Des édifices religieux, municipaux ou scolaires peuvent être réaménagés pour y accueillir un parc de logements adaptés. De plus, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder aux commerces de proximité, comme aux transports en commun. Une personne propose aux commerçants de réaliser des mesures d'impact d'une meilleure accessibilité à leur boutique pour vérifier la plus-value financière qu'une mise aux normes peut engendrer.

Revoir les approches et élargir les compétences des services sociaux

Les personnes en situation de handicap souhaitent aussi bonifier leurs rapports avec les agents administratifs; une personne souligne que ces dernières se sentent peu considérées. Les agents apparaissent peu formés à la diversité des handicaps, alors qu'ils sont éminemment divers et appellent chacun à une réponse sur mesure. Le Québec pourrait s'inspirer d'approches pertinentes déployées dans d'autres provinces ou d'autres pays. Par exemple, les travaux du professeur Michael Kendrick, spécialisé dans les services aux personnes en situation de handicap, promeuvent une approche individualisée². Une autre personne appelle aussi à élargir les compétences des agents sociaux. Pour pallier la raréfaction des médecins, les agents sociaux pourraient s'y substituer dans certaines circonstances, par exemple en étant habilités à signer le formulaire donnant droit à l'aide pour déficience grave et prolongée.

² [Interview with renowned disability services consultant on Creativity in Social Services](#), Ben Weinlick, Collectif Think Jar.



Cessez de fonctionner comme un robot et retrouver le côté humain. Ce n'est pas vrai que tous les cas, ils sont pareils, nous sommes tous une personne à part entière !



- Richard Cléroux, Directeur général de l'association Dysphasie+

Faire évoluer les cadres législatifs

Se basant sur les couvertures actuelles des personnes en situation de handicap et au regard de projets passés, les personnes répondantes perçoivent de possibles améliorations. Une personne propose de mesurer l'impact du programme du Régime enregistré d'épargne-invalidité, pour augmenter son efficacité et permettre à davantage de personnes en situation de handicap d'en bénéficier. Par exemple, clarifier les modalités de ce programme et réduire ses effets négatifs sur d'autres programmes, comme le prix d'une chambre en hébergement qui augmente si un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est détenu, inciterait plus de personnes à utiliser ce système d'épargne. Les personnes en situation de handicap pourraient aussi bénéficier de réductions fiscales. Les frais engendrés par leur handicap devraient incomber à la collectivité, plutôt que de peser sur leurs ressources propres.

De plus, la législation peut aussi réduire la charge mentale qui pèse sur les personnes en situation de handicap. En effet, le gouvernement actuel pourrait reprendre le projet de mise en place d'une carte d'invalidité, pour éviter aux personnes de devoir prouver leur handicap à chaque nouvel intervenant rencontré. Cette initiative avait été proposée par le Parti Québécois dans les années 1990, mais est restée sans suite. En ce qui a trait à l'emploi, l'accessibilité du Programme d'intégration au travail pourrait être optimisée à travers toutes les instances qui l'offrent, pour ainsi tendre vers plus d'égalité dans l'accès au marché du travail. Si cette optimisation se montre satisfaisante dans le bassin montréalais, d'autres régions qui ont de longues listes d'attente pourraient en bénéficier, car elles ne peuvent actuellement accompagner qu'un nombre limité de personnes.

3. Engagement individuel et collectif

Le bien-être financier des personnes en situation de handicap pourra s'améliorer en comptant sur des initiatives individuelles et collectives interpellant des élus, renforçant les liens communautaires et soutenant les organismes à but non lucratif. La mobilisation de l'ensemble de la société et de groupes clés comme les coopératives pourrait porter des initiatives et des projets sur le long terme.

Penser des projets d'accessibilité universelle sur le long terme

Certaines personnes ont souligné qu'un engagement collectif pérenne serait important pour asseoir la stabilité financière des personnes en situation de handicap. Elles ont relevé que la

vision actuelle ne structurerait pas encore de projets d'accessibilité universelle sur le long terme. Les actions menées sont ponctuelles et sporadiques, tant dans le temps que dans l'espace. Pour y remédier, des initiatives locales permettent de créer des visions à long terme, par exemple en planifiant la création de logements. À cet effet, la firme EPA (Équipe de planification et d'architecture) mène des projets d'hébergement adaptés au Saguenay-Lac-Saint-Jean en requalifiant des bâtiments municipaux ou scolaires tombés en désuétude. Sa collaboration avec des organismes communautaires et des institutions publiques lui permet de mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles pour pallier le manque de logements adaptés.

Consolider la présence des organismes à but non lucratif

Les OBNL disposent d'une expertise souvent rare et recherchée quant à l'aide à l'autonomisation financière des personnes en situation de handicap. Or, leurs missions sont aujourd'hui entravées par des ressources limitées. Leur financement par les pouvoirs publics demeure insuffisant, notamment dû au fait que cette expertise est peu reconnue. L'une des pistes de solutions serait de sensibiliser les instances publiques à toutes les échelles. La plupart des personnes répondantes s'accordent sur le fait qu'une meilleure reconnaissance des handicaps et des barrières qu'ils génèrent permettrait d'allouer plus de fonds aux réductions des inégalités. L'augmentation des financements aux OBNL permettrait de tendre vers une société plus juste et inclusive. Et ce, notamment grâce à l'accroissement de leurs activités de formation et de sensibilisation.

Renforcer les dialogues entre les instances publiques et les relais locaux

Un manque de représentation des personnes en situation de handicap dans les instances publiques et de nombreux freins législatifs pour mieux les soutenir perdurent. Par exemple, la mise en place du projet de l'EPA au Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis en évidence l'absence de comité local qui pourrait mettre en place des politiques d'accessibilité adaptées au territoire. Un comité local d'expert a donc été constitué, en intégrant des experts du secteur des handicaps, pour assurer le relais entre les besoins de la population locale et les élus. La mobilisation politique locale permettrait d'impulser les changements à plus grande échelle, notamment au plan national. En effet, certaines initiatives, comme celles en faveur du logement, sont freinées par une législation peu facilitante pour l'accès à l'habitat inclusif.

Mobiliser l'ensemble de la société civile

L'ensemble de la société civile peut contribuer à améliorer la santé financière des personnes en situation de handicap. Dans les petites municipalités, les liens communautaires sont souvent importants. Et, indifféremment de leur lieu de vie, de nombreuses personnes sont des proches aidants. Pour garantir la pérennité de ces liens essentiels pour les personnes en situation de handicap, une personne souhaiterait que le travail des aidants soit mieux reconnu et soutenu financièrement. Par exemple, en prenant en considération le coût physique engendré par cet accompagnement, et en mettant en place des programmes de répit. L'investissement en temps dans le cadre de telles démarches, comme celui requis en transport pour se rendre au domicile de la personne en situation de handicap, devrait aussi être

considéré. Mettre en place des hébergements temporaires à destination des aidants leur permettrait d'assurer leur mission dans des conditions plus favorables. Une autre personne souhaite aller plus loin en créant un cadre favorisant l'épanouissement des liens sociaux entre proches aidant.e.s et personnes aidées. Des coopératives d'habitation reposant sur des partenariats public-privé pourraient mener à la construction de logements adaptés et assez spacieux pour y accueillir les aidants. Les résidents et leurs familles feraient partie du comité de gestion de ces logements. Cette initiative offrirait un cadre propice au renforcement des liens communautaires, tout en garantissant le suivi personnalisé de chaque personne en situation de handicap.



Il est temps de reconnaître que la déficience n'est pas juste physique ou intellectuelle, elle est aussi sociale.



- Guillaume Parent, Président du cabinet Finandicap

4. Sensibilisation et formation

Selon les personnes répondantes, les efforts de sensibilisation et de formation doivent s'établir selon deux axes. Le premier serait à destination des personnes en situation de handicap elles-mêmes. Le second se concentrerait sur des publics clés comme les professionnels de santé, les employeurs et les élus. Ces activités et formations reposeraient sur un accompagnement humain, des ressources documentaires et les nouvelles technologies, comme par exemple des applications. Les personnes en situation de handicap pourraient produire elles-mêmes des informations, comme par exemple en analysant les revenus et dépenses d'un échantillon représentatif, pour illustrer le fardeau économique lié à leur condition.

Former les personnes en situation de handicap pour favoriser leur émancipation

Pour remédier aux freins cités précédemment, comme la méconnaissance des multiples programmes d'aide, des ressources aisément accessibles peuvent être mises à disposition des personnes en situation de handicap. Comme évoqué précédemment, les organismes communautaires mènent de nombreux projets éducatifs. Finautonome développe un premier parcours d'éducation financière qui débutera en janvier 2025 et qui repose sur le principe d'éducation populaire réalisé par et pour les personnes en situation de handicap. Celui-ci prend la forme d'ateliers relatifs à la gestion de l'épargne, en s'appuyant sur des outils interactifs adaptés aux différents handicaps. Ces ressources peuvent aussi prendre la forme de guides pratiques qui recensent les informations sur les handicaps et les solutions qui s'appliquent à chaque cas. Par exemple, la COPHAN réalise un guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, qui comporte des fiches thématiques liées au bien-être financier, à l'emploi ou à la gestion des revenus. Des initiatives explorent

aussi le champ des nouvelles technologies, notamment par le biais d'applications. À cet effet, l'association PANDA Saguenay-Lac-Saint-Jean est à l'origine du projet Bambooza. Cet organisme communautaire est spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de Troubles déficitaires de l'Attention avec ou sans Hyperactivité. Avec l'appui du gouvernement Québécois et d'entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies, comme Equinox, elle a développé cette application pour soutenir les personnes en situation de TDAH dans leur quotidien et dans leur vie professionnelle. Bambooza comporte une rubrique dédiée à la dispense de conseils et d'outils, pour former les personnes en situation de handicap à la gestion du temps et à la productivité en entreprise³.

Éduquer et sensibiliser aux handicaps pour l'emploi, la santé et l'inclusion sociale

Certains acteurs clés restent encore à former, comme les employeurs, les professionnels de la santé et les élus. La formation des employeurs aux différents handicaps doit s'intensifier pour lutter contre les préjugés à l'embauche. Les organismes à but non lucratif se chargent majoritairement de cette tâche en dispensant des formations en personne. Les nouvelles technologies permettent de prendre ce relais, pour continuer à accompagner les employeurs tout au long de leur contrat avec la personne en situation de handicap. Pour reprendre l'exemple de Bambooza, l'application offre une interface employeur. Elle regroupe des ressources pour comprendre ce que sont les TDAH, afin de faciliter les relations avec les employés dans cette situation.

Suivre les personnes en situation de handicap est aussi primordial dans le domaine de la santé. Face aux démarches administratives importantes que peuvent générer les visites médicales, des acteurs comme Finautonome proposent des formations à destination des médecins. Les membres de cet organisme communautaire sans but lucratif les informent sur les types des formulaires disponibles et leur indiquent comment les compléter convenablement.

Interpeller en se fondant sur les réalités des personnes en situation de handicap

Plusieurs personnes constatent que les personnes en situation de handicap peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation à leur précarité financière. Elles ont toutes considéré la même approche : étudier leurs comptes financiers pour faire émerger leur précarité. Cette documentation se fonderait sur la compilation des dépenses et des revenus d'un panel de personnes en situation de handicap, afin de tracer un portrait du fardeau financier moyen par affliction. Ces données seraient ainsi le terreau de l'élaboration d'argumentaires revendicatifs à destination des élus. Par exemple, elles permettraient de mettre en lumière la nécessité de réévaluer les aides actuelles, dont l'insuffisance a été notée par la majorité des personnes contributrices.

³ Le nouveau programme de Finautonome <https://www.finautonome.org/Pages/parcours>, les ressources de la COPHAN <https://cophan.org/> et le projet Bambooza <https://www.bambooza.ca/>.

